

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 23 février 2023
17 h**

**Séance tenue le jeudi 23 février 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Mickey Max Guttman, à titre de représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, Mme Paola Hawa, Mme Nancy Kokinasidis, à titre de représentante de la Ville de Kirkland, M. Pierre Lessard-Blais, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Torres, à titre de représentante de la Ville de Montréal-Ouest et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Georges Bourelle, M. Benoit Dorais et M. Alain Vaillancourt

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Blanchet invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

À 17 h 05, la présidente d'assemblée fait la lecture d'une question de la part du public reçue via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que la question du public reproduite ci-dessous à ce procès-verbal apparaît comme elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Lise Labelle	Élu-e responsable (Mme Magda Popeanu)	Est-ce que la Ville offre un service de détection d'ondes qui interfèrent avec nos clés de véhicules ?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 07. Elle remercie la personne qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 07, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 07.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG23 0050

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 42.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG23 0051

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 janvier 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 janvier 2023.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 janvier 2023.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 janvier 2023.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à la question de M. Steven Erdelyi concernant le point 20.28, du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023
-

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG23 0052

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2022 »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2022 », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG23 0053

Dépôt du Rapport annuel 2022 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2022 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01

CG23 0054

Dépôt du Rapport annuel 2022 de la Ville de Côte Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2022 de la Ville de Côte Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0055

Accorder un contrat à CIM Maintenance inc. pour l'acquisition d'un outil de planification des travaux de maintenance avec service d'installation et de configuration, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2028, pour une somme maximale de 848 536,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19567 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0135;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CIM Maintenance inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2028, le contrat pour l'acquisition d'un outil de planification des travaux de maintenance avec service d'installation et de configuration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 848 536,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19567;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIM Maintenance inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1225035005

CG23 0056

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 299 932,34 \$, taxes incluses, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat accordé à SIR Solutions inc. (CG16 0339 et CG20 0017), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 678 672,36 \$ à 1 978 604,70 \$, taxes incluses, incluant une dépense de 29 922,25 \$ effectuée à même l'enveloppe de contingences / Approuver un projet d'addenda no. 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0136;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 299 932,34 \$, taxes incluses, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat accordé à SIR Solutions inc. (CG16 0339), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 678 672,36 \$ à 1 978 604,70 \$, taxes incluses, incluant une dépense de 29 922,25 \$ effectuée à même l'enveloppe de contingences;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no. 2 à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227684008

CG23 0057

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour le remplacement du transformateur de 5 MVA-25 kV/4,16 kV du groupe motopompe 5 de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 962 278,82 \$, taxes incluses (contrat : 815 490,53 \$ + contingences : 122 323,58 \$ + incidences : 24 464,72 \$) - Appel d'offres public 22-19332 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0132;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gastier M.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement d'un transformateur de 5 MVA-25 kV/4,16 kV du groupe motopompe 5 de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 490,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19332;
- 2- d'autoriser une dépense de 122 323,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 464,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1224087002

CG23 0058

Conclure une entente-cadre avec Gestion des communications Data Corp pour la fourniture et livraison sur demande de constats d'infractions, pour une durée de 18 mois, avec une option de prolongation - Montant initial estimé de l'entente-cadre : 719 755 \$, taxes incluses (entente-cadre : 654 322,73 \$ + variation des quantités : 65 432,27 \$) - Appel d'offres public 22-19622 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0138;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Gestion des communications Data corp., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction, pour une somme maximale de 654 322,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19622;
- 2- d'autoriser une dépense de 65 432,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion des communications Data corp.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227360004

CG23 0059

Accorder un contrat à ITI inc. (lot 1) pour la fourniture d'équipements de télécommunication industriels - Dépense totale de 1 054 804,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19552 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0140;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture d'équipements de télécommunication industriels, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19552:

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
ITI inc.	Lot 1 : Équipements de commutation industriels	1 054 804,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de la firme ITI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239384001

CG23 0060

Accorder un contrat à Kyndryl Canada Limitée, pour la fourniture de services de reprise après sinistre de l'ordinateur central, pour une durée de sept ans, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2030, pour une somme maximale de 728 978,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19506 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0141;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Kyndryl Canada Limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après sinistre de l'ordinateur central, pour une période de sept ans, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 728 978,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19506;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Kyndryl Canada Limitée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1235942001

CG23 0061

Accorder un contrat à Bell Canada (lot 2) pour la fourniture de service internet ainsi que d'une protection contre les attaques de type Distributed Denial of Service (DDoS), pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale 572 426,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19555 (2 soum., 1 seul conforme)

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0142;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une durée de 36 mois, le contrat pour la fourniture de service Internet ainsi que d'une protection contre les attaques de type Distributed Denial of Service (DDoS), pour la somme maximale indiquée en regard du lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19555:

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bell Canada	Lot 2	572 426,77 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227429002

À 17 h 12,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.08 à 20.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0062

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme maximale de 327 581,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0144;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme maximale de 327 581,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des TI à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1236469002

CG23 0063

Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford du Canada Limitée, FCA Canada inc., KIA Québec, Toyota Canada inc. et Mitsubishi Motor Sales of Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 - Montant estimé de l'entente : 13 655 282,83 \$, taxes incluses (contrat : 11 274 152,33 \$ + contingences : 2 254 830,46 \$ + incidences : 126 300,04 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0145;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ford Canada Ltée	Véhicules Légers	2 230 966,85 \$
FCA Canada inc.	Véhicules Légers	6 293 237,11 \$
KIA Québec	Véhicules Légers	1 015 287,57 \$
Toyota Canada inc.	Véhicules Légers	659 736,53 \$
Mitsubishi Motor Sales of Canada inc.	Véhicules Légers	1 074 924,27 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 2 254 830,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 126 300,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1235382001

CG23 0064

Autoriser une dépense additionnelle de 71 223,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 474 823,76 \$ à 546 047,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0150;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 223,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de prestations de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 474 823,76 \$ à 546 047,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1236469001

CG23 0065

Approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation (CG21 0723), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0151;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'avenant à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (CG21 0723), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1239206001

CG23 0066

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble constitué du lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses situées au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de deux ans, soit du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 280 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0155;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble constitué du lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de deux ans, soit du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 280 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que de l'avis de la Direction des affaires civiles, cet acte de modification soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1229220013

À 17 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.13 à 20.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0067

Approuver un projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet à la Société Radio-Canada d'occuper un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi que les bâtiments nécessaires, d'une superficie d'environ 26 573 pieds carrés (2 468,8 mètres carrés), pour une période de 10 ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, moyennant un loyer total de 14 743 882,40 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0160;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de permission par lequel la Ville de Montréal permet d'occuper à la Société Radio-Canada, pour une période de dix ans, avec deux options de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2023, un terrain situé à l'intérieur du parc du Mont-Royal, d'une superficie d'environ 2 468,8 mètres carrés, afin de maintenir et de gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio, ainsi que les bâtiments nécessaires, moyennant un loyer total de 14 743 882,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la permission;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1226025011

CG23 0068

Approuver un projet d'addenda no.1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CG21 0036), pour la réalisation d'un projet qui vise à soutenir l'acquisition de connaissances technico-économiques en agriculture urbaine commerciale auprès d'entreprises et de gestionnaires/propriétaires immobiliers, sans aucun changement au montant du soutien financier prévu, afin d'ajuster la durée du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0163;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (CG21 0036), pour la réalisation d'un projet qui vise à soutenir l'acquisition de connaissances technico-économiques en agriculture urbaine commerciale auprès d'entreprises et de gestionnaires / propriétaires immobiliers, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1229861001

CG23 0069

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Montréal International pour attirer des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel provenant de l'étranger / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0164;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Montréal international pour attirer des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel provenant de l'étranger;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227952006

CG23 0070

Accorder un soutien financier de 137 010 \$ à HEC Montréal pour soutenir le projet de rehaussement de la biodiversité dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 010 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0170;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 137 010 \$, taxes incluses, à HEC Montréal afin de soutenir le projet de rehaussement de la biodiversité dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1229723002

CG23 0071

Approuver un soutien financier d'une valeur maximale de 2 048 876 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation d'activités de concertation et de mobilisation durant la période 2023, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0167;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 2 048 876 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation d'activités de concertation et de mobilisation durant la période 2023, dans le cadre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité - volet 2;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1236352001

À 17 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.18 à 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0072

Approuver un projet d'addenda #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (CG21 0538), sans aucun changement aux montants des soutiens financiers prévus, afin d'ajuster la durée du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0169;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et de tourisme du grand Montréal (CG21 0538), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227019007

CG23 0073

Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin de réaliser la 25^e édition de Défi OSEntreprendre / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0171;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec, afin de réaliser la 25^e édition du Défi OSEntreprendre, sur le territoire de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1238298001

CG23 0074

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie et d'intégration urbaine à GHD Consultants ltée, pour la conception de plans et devis d'un lien routier entre le boul. Brunswick et la voie de service de l'A-40 dans la Ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 799 495,85 \$, taxes incluses (contrat : 579 592,54 \$ + assistance technique : 52 419,98 \$ + contingence : 94 801,88 \$ + incidences : 72 681,44 \$) - Appel d'offres public 22-19474 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0207;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à GHD Consultants ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis d'exécution pour la construction d'un lien routier situé dans la Ville de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 012,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19474;
- 2- d'autoriser une dépense de 94 801,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 681,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de GHD Consultants ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1227211010

CG23 0075**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/Des Carrières (projet 16-12) dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 23 588 576,72 \$, taxes incluses (travaux : 19 519 700 \$ + contingences : 2 178 413,07 \$ + incidences : 1 890 463,65 \$) - Appel d'offres public 463010 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0203;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 519 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463010;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 178 413,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 890 463,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Deric inc.;

6- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du Canadian Pacific dont le budget est prévu dans les incidences;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1227000008

CG23 0076

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., pour des travaux d'aménagement du seuil Remembrance / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal (lot 2) - Dépense totale de 2 652 015,58 \$, taxes incluses (contrat : 2 274 559,62 \$ + contingences : 227 455,96 \$ + incidences : 150 000 \$) - Appel d'offres public 459212 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0204;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement du seuil Remembrance / Côte-des-Neiges, parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 274 559,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459212;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 455,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Ramcor Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227231080

À 17 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.23 à 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0077

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour les travaux de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station de pompage Jean-R.- Marcotte - Dépense totale de 6 556 114,39 \$, taxes incluses (contrat : 5 463 428,66 \$ + contingences : 1 092 685,73 \$) - Appel d'offres public SP22041-179545-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0202;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station de pompage Jean-R.- Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 463 428,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22041-179545-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 092 685,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227482042

CG23 0078

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat-cadre de services professionnels d'ingénierie à Stantec Experts-Conseils ltée, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de projets de collecteurs d'égouts - Dépense totale de 3 296 835,83 \$, taxes incluses (contrat : 3 139 843,65 \$ + contingences : 156 992,18 \$) - Appel d'offres public 22-19537 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0212;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Stantec Experts-Conseils ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de projets de collecteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 139 843,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19537;
- 3- d'autoriser une dépense de 156 992,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-Conseils Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses d'investissement à même les budgets de la Direction des réseaux d'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1228661001

CG23 0079

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Peyman Jabbari-Manjili, à des fins de parc, un immeuble d'une superficie de 3638,1 mètres carrés, situé aux 6336 et 6340, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour le prix de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0217;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Peyman Jabbari-Manjili, à des fins de parc, un immeuble situé au 6336 et 6340, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu et désigné comme étant le lot 3 322 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 3638,1 mètres carrés, pour un prix de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les conditions stipulées à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- d'autoriser la signature d'une convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1229220010

CG23 0080**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (Lot 1), SNC-Lavalin inc. (Lot 2), WSP Canada inc.(Lot 3) et FNX-INNOV inc. (Lot 4) pour des services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles pour une durée de trois ans - Dépense totale de 4 415 569 \$, taxes incluses (Lot 1 : 1 204 295,29 \$, Lot 2 : 1 217 427,27 \$, Lot 3 : 1 052 071,26 \$ et Lot 4 : 941 775,17 \$) - Appel d'offres public 22-19153 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0211;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, pour une période de trois ans, des ententes-cadres selon lesquelles elles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19153;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe ABS inc.	Lot 1	1 204 295,29 \$
SNC-Lavalin inc.	Lot 2	1 217 427,27 \$
WSP Canada inc.	Lot 3	1 052 071,26 \$
FNX-Innov inc.	Lot 4	941 775,17 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc., SNC-Lavalin inc., WSP Canada inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, selon l'imputation des projets, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1225895003

CG23 0081

Approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal (Ville) et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) du Québec / Approuver le projet de convention de subvention de 150 M\$ entre le MEIÉ et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan de développement économique de la Ville de Montréal pour la période 2022-2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0223;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention de subvention de 150 M\$ entre le MEIE et la Ville;

- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan de développement économique de la ville de Montréal pour la période 2022-2025;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1227511001

À 17 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.28 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0082

Approuver un projet d'acte de servitude par lequel Hydro-Québec cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction, de maintien, d'entretien et de réparation d'une conduite, dont l'assiette est d'une superficie de 7 266 mètres carrés, située dans l'arrondissement de LaSalle, pour un montant de 221 340 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0216;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Hydro-Québec cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de construction, de maintien, d'entretien et de réparation d'une conduite d'aqueduc, dont l'assiette est d'une superficie approximative de 7 266 mètres carrés, située entre l'avenue Dollard et la 90^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, constituée des lots 1 449 959, 1 725 146, 1 500 587 et 1 500 591, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 221 340 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de servitude (par le greffier de la Ville) en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1237723001

CG23 0083

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2023 et 2024, afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0222;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2023 et 2024, afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1239703001

CG23 0084

Abroger la Résolution CG23 0034 / Autoriser la signature de la convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux / Approuver le remplacement de la convention de gestion de l'immeuble situé aux 804-814, rue Irène, adoptée par la Résolution CG23 0034, par la convention faisant l'objet du présent sommaire décisionnel / Approuver les budgets d'exploitation des immeubles situés aux 804-814 rue Irène, au 1743 avenue Bourbonnière et au 7085 rue Louis-Hémon

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0225;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0034 adoptée lors de l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023;
- 2- d'approuver le remplacement de la convention de gestion de l'immeuble localisé au 804-814, rue Irène (CG23 0034), par la convention faisant l'objet du présent dossier décisionnel;
- 3- d'approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal, établissant les modalités et conditions requises pour la gestion immobilière d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux;
- 4- d'approuver les budgets d'exploitation 2023 des immeubles localisés au 804-814, rue Irène, au 1743, avenue Bourbonnière et au 7085, rue Louis-Hémon.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1233867001

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0085

Approuver le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et d'en recommander l'adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0240;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et d'en recommander son adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1224336001

CG23 0086

Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0229;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 000 216 \$ pour l'année 2023;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.02 1223217001

CG23 0087**Approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0236;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan du plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Réflexion sur l'offre de service en sport et activités physiques inclusives pour toutes et tous;
- Étude publique du bilan des deux premières années du Plan Nature et Sport;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique : « Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire »;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise;

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Consultation publique : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions : réalisations et opportunités »;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique en vue de la conception du nouvel énoncé stratégique de la gestion de l'eau (CE22 1880);

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082);

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2024;
- Étude publique du rapport 2022 du Bureau du vérificateur général;
- Étude publique du budget 2024 et du PDI 2024-2031;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique : « La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active »;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- *La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma;*

Commission de la sécurité publique

- Présentation de la formation sur les biais - centre d'appels 911;
- Étude publique du Bilan du projet pilote de déploiement de l'Équipe mobile de médiation et intervention sociale (EMMIS);
- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Étude publique du Rapport d'activités 2022 du SPVM;
- Étude publique du Rapport d'activités 2022 du SIM;
- Étude publique sur les grands constats du Service de sécurité incendie de Montréal à titre de premier répondant;
- Présentation du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur le profilage.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'apporter la modification suivante :

D'ajouter à la liste des activités concernant la Commission sur les finances et l'administration le mandat suivant qui se lit comme suit :

- Mandat pour traiter de la révision du programme d'aide financières aux OBNL locataires

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, met aux voix l'amendement au point 30.03 et le déclare adopté à l'unanimité.

La présidente d'assemblée met aux voix le point 30.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.03 1239902002

CG23 0088

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1235382003

Point 42.01

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est

Retiré – Voir point 3.01

À 17 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.02 à 42.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0089

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0039;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0039;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023, par sa résolution CE23 0068;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1221025001

Règlement RCG 23-002

CG23 0090

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0040;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0040;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023, par sa résolution CE23 0059;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1228212001

Règlement RCG 23-003

CG23 0091

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0041;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0041;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023, par sa résolution CE23 0064;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1228862003

Règlement RCG 23-004

CG23 0092

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0042;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0042;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023, par sa résolution CE23 0062;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1229741001

Règlement RCG 19-004-3

CG23 0093

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0043;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0043;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023, par sa résolution CE23 0060;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1229320002

Règlement RCG 06-019-8

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.07 et 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0094

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0044;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0044;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023, par sa résolution CE23 0107;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal (RCG 21-011) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 900 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1225373005

Règlement RCG 21-011-1

CG23 0095

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0045;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0045;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2023, par sa résolution CE23 0104;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 »;
- 2- de réserver une somme de 7 980 000 \$ en 2023 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1227016002

Règlement RCG 23-005

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0096

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant les fonctions additionnelles en lien avec la décision arbitrale de M^e Jean Barrette au sujet de la parité salariale entre les sergents superviseurs de postes de quartier et les sergents superviseurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0187;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant les fonctions additionnelles en lien avec la décision de M^e Barrette au sujet de la parité salariale entre les sergents superviseurs de quartier et les sergents superviseurs;
- 2- d'autoriser la Directrice des relations de travail à signer la lettre d'entente.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1227914001

CG23 0097

Autoriser le protocole d'entente type de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ), pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2026, concernant le prêt de service d'un maximum de deux ressources civiles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP), d'une durée de trois ans chacun, renouvelable pour une année additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0188;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le protocole d'entente type de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2026, concernant le prêt de service d'un maximum de deux ressources civiles (accréditation de col blanc) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) pour une durée de trois ans chacun, renouvelable pour une année additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer les protocoles d'entente de prêt de service de chaque employé au nom de la Ville de Montréal lorsque requis.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1225326001

À 17 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée. Pour conclure, Mme Blanchet souhaite une bonne semaine de relâche à tous les étudiants-es qui seront en congé à compter de ce vendredi ainsi qu'à leurs parents.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE